

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 25 Mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Votants : 15

Présents : 15

Suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien, TATON Mélanie.

Date de convocation : 17 Mai 2023

Madame Mélanie TATON a été élue secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMMISSIONS FINANCES

Rapport RPQS 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Simplification comptable avec l'expérimentation du compte financier unique – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2024

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la commune de CHEVROUX s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Un règlement budgétaire et financier fixe les modalités concernant les autorisations de programme et les autorisations d'engagement notamment.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le passage de la commune de CHEVROUX à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 pour le budget communal et pour le budget assainissement.

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Considérant que la norme comptable M57 s'appliquera au budget communal et au budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de CHEVROUX.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point sur les demandes de subventions effectuées

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été fait des demandes de subvention pour les différents projets de la commune.

A ce jour, toutes les demandes ont été déposées. Concernant la demande pour le déplacement du monument aux morts, le Conseil Départemental a refusé. Pour le relamping, l'Etat a refusé la demande de subvention. Pour le cheminement doux, la subvention a été acceptée par le Conseil Régional mais refusée par la Communauté de communes.

Pour le reste, les dossiers sont toujours en instruction.

Point avancement du budget

Monsieur le Maire présente à son Conseil l'avancement du budget et constate que les prévisions du budget sont suivies.

Informations financières

Monsieur le Maire fait un point et présente à son conseil des indications et informations financières relatives à la commune. L'analyse porte sur l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement, de la CAF brute et nette de la commune sur les dernières années.

Validation de devis matériel

Monsieur le Maire informe son Conseil que des devis ont été signés pour changement de l'ordinateur portable de la mairie, d'un détecteur de métaux et d'un niveau laser.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Point travaux

Monsieur l'adjoint au Maire fait le point concernant les travaux sur la commune : Le fauchage des routes a été fait ainsi que la tonte. La mise en route de l'arrosage du fleurissement est faite. La SATESE est intervenue aux lagunes pour faire des analyses.

Compte rendu commission boulodrome

Monsieur le Maire informe son Conseil que la dalle du boulodrome va être coulée ce vendredi 26 mai 2023. Les travaux avancent bien.

Programme cheminement doux

Présentation du projet a été faite au conseil jeune le 19 Avril ; Réunion de piquetage eau potable a eu lieu le 3 mai ; Réunion de présentation et concertation avec le conseil départemental et la société Ingepro le 2 Juin.

Validation devis relamping école

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil le projet du relamping à l'école. Le devis avec la société C'WATT d'un montant de 12 128.49 € HT a été validé.

Validation devis travaux cour de l'école

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil le projet des travaux de l'école. Il a décidé de valider les devis de l'entreprise GROSNE TERRASSEMENT.

Une réunion avec la commission est programmée le 13 juin à 19h00 à l'école.

Mise en route du projet ADAP mairie

Monsieur le Maire propose à son Conseil une réunion le mardi 6 juin 2023 à 19h30.

LOTISSEMENT « LE TOURBILLON »

Monsieur le Maire informe son conseil que lot n°6 a eu des options qui n'ont pas abouti. Celui-ci reste disponible à ce jour. Tous les autres lots sont vendus.

URBANISME

Dossiers en cours

- 2 Permis de construire ont reçu un avis favorable

- PC 001 102 23 D 0009 – Mme Adeline PETITHUGUENIN –D1157- Terrasse couverte

- 5 Déclarations préalables ont reçu un avis favorable

- DP 001 102 23 D 0012 – Mr Christian BERNET – A1280 – Pose d'une pergola
- DP 001 102 23 D 0013 – Mr Stéphane BOYAT – D788 – Construction piscine
- DP 001 102 23 D 0014 – Mr Guillaume FERREIRA – A1342- Pose portail
- DP 001 102 23 D 0015 – Mr Julien LABONDE – A1413 – Construction piscine et pool house
- DP 001 102 23 D 0016 – Mr Philippe MOREL – B020 – Changement façade

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

SCOT +PLUi

Monsieur le Maire informe son Conseil concernant le PLUi que les personnes publiques associées (PPA) ont toutes émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques ainsi que toutes les communes de la communauté de commune Bresse Saône.

Une enquête publique sera effectuée du 12 juin 2023 à 9h jusqu'au 12 juillet 2023 à 17h30. Les dossiers seront consultables en mairie. Les observations pourront être faites sur registre papier, sur plateforme numérique.

Un commissaire enquêteur sera en permanence en mairie le vendredi 23 juin 2023 de 17h à 19h.

Une réunion avec la commission aura lieu le mardi 30 mai à 19H00 en mairie pour analyser et répondre aux différentes remarques des PPA.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

Divers

Monsieur le Maire présente à son conseil les interventions de la gendarmerie faites sur l'année 2022 jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire a été démarché par une personne qui souhaiterait installer dans la commune un distributeur à pizza. Un avis défavorable a été émis

Monsieur le maire présente à son conseil un courrier de Monsieur MORIN Bernard pour un problème de chats errants à son domicile.

La date du prochain conseil municipal sera le jeudi 29 Juin 2023.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice		KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa			